

Annexe – Programme d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique

Préambule

L'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève sur les trois années de lycée. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (Apsa), et en lui permettant d'acquérir, grâce à des études thématiques, des connaissances sur des problématiques relatives aux Apsa. Par l'acquisition de nouvelles connaissances, capacités et attitudes qui complètent celles qui sont visées dans l'enseignement commun, l'enseignement optionnel d'EPS renforce et élargit les compétences du lycéen. Il vise particulièrement à engager l'élève dans une pratique physique pérenne, à accroître son autonomie, à réfléchir sur sa pratique, à consolider sa compréhension et son expérience des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans divers enjeux de société.

Objectifs

Afin de prolonger les objectifs généraux de l'enseignement commun, par l'engagement régulier de l'élève dans des pratiques physiques diversifiées et par l'apport de connaissances variées, l'enseignement optionnel d'EPS a pour objectifs spécifiques de :

- développer une culture corporelle par l'approfondissement ou la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques ;
- faire réfléchir les élèves sur leur propre activité physique à partir de thèmes d'étude ;
- contribuer à ancrer la pratique physique dans des habitudes de vie favorables à la santé et au bien-être ;
- faire comprendre que les Apsa occupent une place importante dans la société.

Organisation de l'enseignement à chaque niveau du lycée

Au cours des trois années de lycée, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir ou d'approfondir au moins deux champs d'apprentissage par la pratique de trois à six activités physiques sportives et artistiques, en référence aux cinq champs d'apprentissage définis dans le programme de l'enseignement commun.

Une de ces activités peut être programmée sur les trois années de lycée. Les Apsa proposées ont vocation à élargir l'offre de l'enseignement commun ; elles peuvent être issues de la liste nationale, de la liste académique ou relever de choix d'établissement.

L'appui sur l'association sportive du lycée sera fortement encouragé.

La part dévolue à la pratique doit représenter au moins deux tiers du temps de l'enseignement optionnel.

Les Apsa proposées sont mises en relation avec au moins deux thèmes d'étude sur l'ensemble du parcours au lycée.

Les thèmes d'étude proposés aux élèves sont issus de la liste suivante :

- Activité physique, sportive, artistique et **égalité entre les femmes et les hommes**
- Activité physique, sportive, artistique et **santé**
- Activité physique, sportive, artistique et **prévention, protection des risques**
- Activité physique, sportive, artistique et **spectacle**
- Activité physique, sportive, artistique et **inclusion**
- Activité physique, sportive, artistique et **environnement**
- Activité physique, sportive, artistique et **entraînement**

Deux compétences sont prioritairement recherchées pour cet enseignement : pratiquer et réfléchir.

En étroite interdépendance, elles se déclinent à chaque niveau de classe de la façon suivante :

En classe de seconde

L'enseignement optionnel d'EPS engage l'élève dans :

- la pratique d'au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage différents ;

- la sensibilisation à au moins un thème d'étude choisi par les professeurs, concrétisée par des apports théoriques adossés à la pratique que l'élève conservera avec un outil de son choix : portfolio, carnet de suivi, etc.

En classe de première

L'enseignement optionnel d'EPS engage l'élève dans :

- la pratique d'au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents de ceux de la classe de seconde ;
- l'exploration d'au moins un thème d'étude choisi par les professeurs, différent de celui de la classe de seconde, supposant des apports théoriques adossés à la pratique et des recherches personnelles. Cette exploration donne lieu à une restitution devant attester de connaissances liées au thème d'étude et pouvant prendre diverses formes (production individuelle ou collective, présentation orale ou écrite, portfolio, animation d'une situation d'enseignement, etc.).

En classe terminale

L'enseignement optionnel d'EPS en classe terminale engage l'élève dans :

- la pratique d'au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents des champs d'apprentissage proposés dans les classes de seconde et de première ;
- l'analyse de sa propre pratique en lien avec une thématique qu'il choisit et présente à l'oral, devant un jury.

Attendus de fin de lycée pour l'enseignement optionnel

Les attendus de fin de lycée pour l'enseignement optionnel (Afeo) liés à la pratique sont identiques à ceux définis par champ d'apprentissage dans le programme de l'enseignement commun d'EPS.

Dans l'hypothèse où l'équipe pédagogique d'EPS ferait le choix de programmer une même Apsa plusieurs fois de la classe de seconde à la classe terminale, les professeurs auraient la possibilité d'enrichir ou de rendre plus complexes ces Afeo pour élever le niveau de compétence des élèves. Ces enrichissements ou cet accroissement de complexité doivent faire l'objet d'une formalisation détaillée et argumentée dans le projet pédagogique qui présente l'enseignement optionnel.

Des attendus relatifs à la démarche réflexive de l'élève, spécifiques à l'enseignement optionnel, sont en outre définis et déclinés sur les trois années de formation :

En classe de seconde

Une compétence relative à l'étude d'un thème : « mettre en relation un thème avec une ou des Apsa ».

L'élève doit avoir acquis des connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'étude proposés par le professeur.

En classe de première

Une compétence relative à l'étude d'un thème : « enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une ou des Apsa ».

L'élève doit avoir acquis des connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'étude proposés par le professeur et adossés à la pratique d'Apsa. La production finale, individuelle ou collective, doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa propre pratique physique.

En classe terminale

Une compétence relative à la réflexion liant pratique personnelle et thème d'étude : « présenter à l'oral une problématique issue d'une réflexion étayée sur sa propre pratique, en lien avec une thématique choisie par l'élève ».

Cette présentation individuelle ou en binôme doit s'appuyer sur au moins une Apsa, que l'élève l'ait ou ne l'ait pas pratiquée pendant son parcours au lycée. Le choix de la thématique peut occasionnellement se porter sur une thématique qu'il n'a pas traitée dans les classes précédentes en enseignement optionnel. La présentation peut prendre appui sur tout document de suivi de l'élève au fil de son parcours (carnet d'entraînement, cahier de suivi, productions individuelles ou collectives, etc.).

L'évaluation de cet oral est réalisée par deux professeurs, dont obligatoirement celui qui conduit cet enseignement. Un retour d'information sur la prestation des lycéens (présence, engagement, posture, élocution,

registre de langue, interaction avec les interrogateurs, etc.) doit être effectué pour que cette présentation soit une occasion de se préparer à l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Dans le cas d'une présentation individuelle, l'oral est d'une durée de 15 minutes, dont 5 minutes d'exposé ; dans le cas d'une présentation en binôme, l'oral est d'une durée de 20 minutes dont 8 minutes d'exposé. Il importe, dans ce dernier cas, de veiller à des prises de parole équilibrées entre les élèves.

Il revient à l'équipe pédagogique de définir avec précision les critères de l'évaluation de chacun des attendus liés à la pratique et des attendus relatifs à la démarche réflexive. Ces critères seront présentés dans le projet de l'enseignement optionnel d'EPS.

Projet d'enseignement optionnel d'EPS

L'organisation de l'enseignement optionnel d'EPS est présentée de manière détaillée dans un « projet d'enseignement optionnel d'EPS » qui est partie intégrante du projet d'EPS de l'établissement. L'enseignement est conduit par l'équipe des professeurs d'EPS et plusieurs d'entre eux peuvent y intervenir. Le projet est transmis à l'inspection pédagogique régionale d'EPS pour validation.

La programmation des activités physiques, sportives et artistiques, les objectifs poursuivis, les organisations envisagées, les contenus, les critères et les outils nécessaires à l'évaluation des différents attendus de fin d'enseignement optionnel doivent y être précisés. Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018, l'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu ; ce sont les notes obtenues en classe de première et en classe terminale qui seront prises en compte à l'examen du baccalauréat et qui serviront à compléter le livret scolaire de l'élève.

Enseignement optionnel « éducation physique et sportive » – Synthèse des programmes Classes de seconde, première et terminale – 3 heures par semaine						
Quatre objectifs	1. Développer une culture corporelle par l'approfondissement ou la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques ; 2. Faire réfléchir les élèves sur leur propre activité physique à partir de thèmes d'étude ; 3. Contribuer à ancrer la pratique physique dans des habitudes de vie favorables à la santé et au bien-être ; 4. Faire comprendre que les Apsa occupent une place importante dans la société.					
Sept thèmes d'étude	• Activité physique, sportive, artistique et égalité entre les femmes et les hommes • Activité physique, sportive, artistique et santé • Activité physique, sportive, artistique et prévention, protection des risques • Activité physique, sportive, artistique et spectacle • Activité physique, sportive, artistique et inclusion • Activité physique, sportive, artistique et environnement • Activité physique, sportive, artistique et entraînement					
Deux compétences interdépendantes	Pratiquer (2/3 du temps d'enseignement optionnel)			Réfléchir		
	Seconde	Première	Terminale	Seconde	Première	Terminale
	Au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage.	Au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents des champs d'apprentissage proposés dans la classe de seconde.	Au moins deux Apsa relevant de deux champs d'apprentissage identiques ou différents des champs d'apprentissage proposés dans les classes de seconde et de première.	Sensibilisation à au moins un thème d'étude choisi par les professeurs, concrétisée par des apports théoriques adossés à la pratique.	Exploration d'au moins un thème d'étude choisi par les professeurs, différent de celui de la classe de seconde, supposant des apports théoriques adossés à la pratique et des recherches personnelles.	Analyse de sa propre pratique en lien avec une thématique choisie par l'élève et présentée à l'oral, devant un jury.
Attendus de fin d'enseignement optionnel	Idem aux attendus de fin de lycée pour l'enseignement commun. Possibilité de rendre plus complexe ces AFL en cas de programmation d'une même Apsa sur les trois années.			Mettre en relation un thème avec une ou des Apsa.	Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une ou des Apsa.	Présenter à l'oral une problématique issue d'une réflexion étayée sur sa propre pratique, en lien avec une thématique choisie par l'élève.
Production attendue				Compilation d'apports théoriques adossés à la pratique : portfolio, carnet de suivi, etc. Connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'étude choisis par l'enseignant.	Restitution devant attester de connaissances liées au(x) thème(s) d'étude : production individuelle ou collective, présentation orale ou écrite, portfolio, animation d'une situation d'enseignement, etc. La production finale, individuelle ou collective, doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa propre pratique physique.	Présentation orale individuelle (15 minutes dont 5 minutes d'exposé) ou en binôme (20 minutes dont 8 minutes d'exposé) devant deux enseignants. Réflexion sur sa propre pratique, appui sur une Apsa et une thématique au choix de l'élève.